

Livret pédagogique

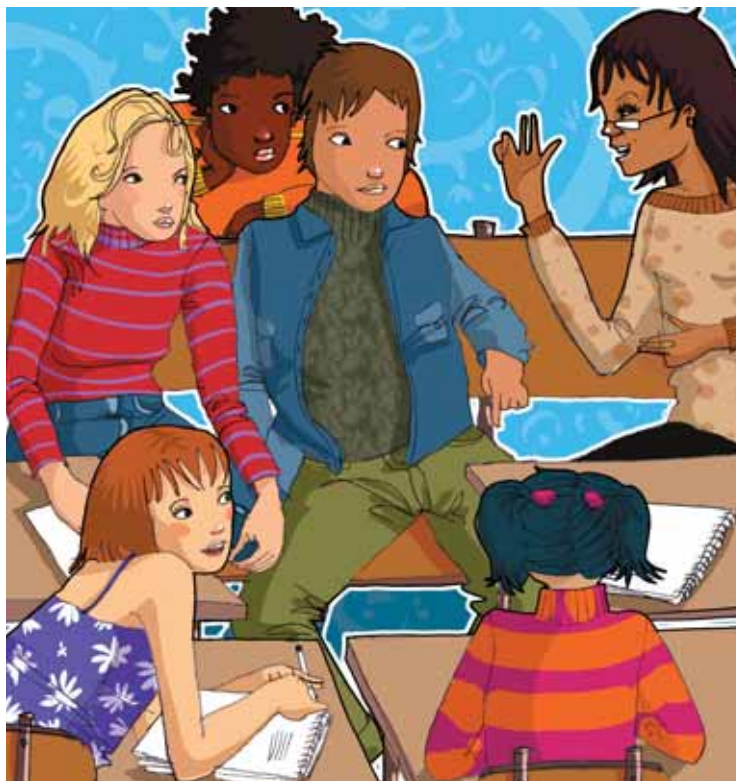
Qui peut utiliser ce coffret

Nous avons souhaité lors de la conception de cet outil, qu'il soit accessible à tous les adultes exerçant au sein d'un collège :

- enseignants,
- conseiller principal d'éducation,
- documentaliste,
- infirmière scolaire,
- médecin scolaire,
- surveillants.

Cet outil permet en effet à toute personne de se poser en animateur d'un groupe d'élèves autour des questions de santé qu'il recouvre. Aucune fiche ne relève directement d'une matière enseignée ; aucune ne nécessite de prérequis en termes de connaissances en santé.

La santé, telle qu'elle est ici abordée, n'est pas une thématique réservée à certains enseignants, mais plutôt un aspect à considérer de façon transversale dans le collège, et dont tout le monde peut se saisir.



Comment l'utiliser

- Il est fortement recommandé, avant de se servir de cet outil avec une classe, de se familiariser avec son approche éducative de la promotion de la santé. Les comités départementaux ou régionaux d'éducation pour la santé et les Caisses de l'Assurance Maladie peuvent vous aider à développer cette sensibilisation et peuvent également assurer un accompagnement technique durant l'utilisation du coffret.
- Cet outil peut être utilisé de manière très libre, selon les disponibilités des adultes référents. Il peut être à l'origine de la mise en place d'un projet d'établissement centré sur les dépendances, développé au niveau de l'ensemble du collège, regroupant plusieurs activités et s'échelonnant sur une année scolaire.
- Il peut être utilisé de façon plus ponctuelle avec une seule classe pour approfondir un thème proposé. Néanmoins, dans une perspective d'éducation pour la santé, on privilégiera des actions sur le long terme.
- Chacune des fiches descriptives précise la durée approximative nécessaire à la réalisation de l'activité afin d'aider l'animateur dans son choix.
- Les sept fiches sont indépendantes et peuvent être utilisées isolément selon l'intérêt de l'animateur.

Un coffret pédagogique collège de prévention du tabagisme



Ministère de la Santé
et de la Protection sociale



Plusieurs outils...



Les affichettes d'information

Elles doivent permettre de communiquer autour de l'action au sein du collège. Elles pourront ainsi favoriser des discussions, des échanges et permettre la mise en place de passerelles, de relais entre plusieurs classes.

Nous préconisons qu'elles soient apposées de manière privilégiée dans le Centre de documentation et d'information et dans la salle des professeurs.

Les sept fiches d'animation

Chaque fiche reprend un thème qui se décline en objectifs thématiques et pédagogiques. Les premiers sont rédigés sous forme de compétences (être capable de...) en référence à la population cible, les jeunes. Les seconds sont rédigés sous forme de production (avoir réalisé...) en référence au résultat de l'activité à mener. Les sept fiches permettent de traiter des principaux déterminants psychologiques et environnementaux des phénomènes de dépendance ainsi que de proposer et valoriser des alternatives.

La fiche n°1 traite du tabac et de la relation aux autres.

«Moi, ma bande et les autres»

La fiche n° 2 traite de la liberté individuelle et des dépendances.

«Assume tes choix»

La fiche n°3 traite du tabac et du rapport à la loi et à la citoyenneté.

«Citoyen, à tes marques !!!»

La fiche n°4 traite du lien entre le tabac et l'argent.

«Des sous pour faire ce qu'il te plaît !»

La fiche n°5 aborde la question des représentations sociales liées au tabac.

«Le fumeur, il assure ?»

La fiche n°6 traite du tabac et des questions liées à l'environnement.

«Respirer dans un environnement sain»

La fiche n°7 traite de la valorisation du souffle.

«Avoir du souffle pour s'éclater !»



Cette charte traduit une volonté de fonder notre approche éducative sur la participation active des jeunes aux activités proposées. Elle se construit à partir et au fur et à mesure des débats et des rencontres organisées dans le cadre des activités proposées. C'est donc un objet évolutif. Plusieurs fiches introduisent à l'issue de l'activité, un travail de synthèse des échanges, afin d'établir des recommandations et de les introduire dans la Charte. En aucune façon, cet outil ne prétend prévaloir sur le règlement intérieur en vigueur au sein du collège. Il peut être complémentaire à celui-ci et notamment traiter de questions non prises en compte. Il constitue aussi une autre manière d'aborder la question des civilités auprès des jeunes, cela pouvant entraîner un meilleur respect du règlement intérieur.

la charte des civilités

Le CD-Rom PC-Mac

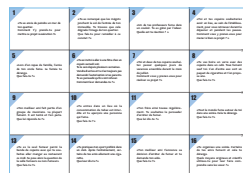
Support interactif et modulable, ce CD-Rom PC-Mac permet un grand éventail d'utilisation.



Les brochures destinées aux élèves

La planche de 16 cartes de mise en situation

Les 16 cartes présentent des saynètes à jouer par les élèves dans le cadre de certaines fiches d'animation.



... plusieurs objectifs

les sept fiches d'animation

Chaque fiche est structurée de la même manière :

I - Objectifs

Un maximum de cinq à six objectifs pédagogiques et thématiques sont visés par fiche.

II - Activités

• Objectifs :

les objectifs opérationnels par activité sont aussi déclinés.

• Durée :

à titre indicatif, le temps nécessaire à la réalisation des différentes étapes de l'activité est notifié.

• Matériel :

Il est précisé si l'activité nécessite un matériel particulier.

• Consignes :

le déroulement de l'activité est présenté, étape par étape. Les règles, consignes et recommandations que l'animateur doit formuler sont indiquées.

III - Prolongements possibles

Cette partie propose des pistes pour poursuivre et approfondir la réflexion avec les jeunes.

IV - «Pour en savoir plus...»

Cette rubrique n'est pas présente sur toutes les fiches. Elle indique des liens vers des sites Internet pour plus d'informations sur le thème traité et/ou des outils d'intervention complémentaires. L'animateur pourra trouver d'autres données en consultant le CD-Rom et la partie « Pour en savoir plus » du livret pédagogique.

V - Évaluation

La dernière page de chaque fiche introduit sous la forme d'un tableau à trois colonnes, pratique et rapide d'utilisation pour l'animateur, un outil de suivi et d'évaluation du travail réalisé avec les élèves.

Cet outil lui permettra de mesurer le degré d'adéquation obtenu, à la fin de l'application de chaque fiche, entre les objectifs initiaux et les résultats effectivement obtenus dans le groupe d'élèves.

la charte des civilités

Elle a deux fonctions au sein du coffret.

1) Elle va participer à la régulation de la vie quotidienne au sein de la classe. En effet, elle est le résultat d'un travail d'échanges mené avec les jeunes autour des règles qui sont nécessaires à la bonne marche de la vie en collectivité, dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement.

Le postulat de départ qui sous-tend ce type d'action est que les jeunes, auteurs de ces règles de vie, seront plus enclins à les respecter. Cette charte sera reconnue et légitime à leurs yeux.

2) Elle est ensuite conçue comme un véritable outil d'évaluation pour l'animateur, puisqu'elle va être un indicateur des effets de l'animation auprès des jeunes. C'est une véritable grille d'évaluation qui lui permettra de repérer les positionnements des jeunes et leur évolution par rapport aux thèmes traités.

Un support type de rédaction de la Charte est accessible sur le CD-Rom. On l'imprime en format A4 sur du papier plus ou moins épais. Cette formule permet une utilisation plus souple de l'outil (reproductible, modifiable...) et aboutit à la rédaction d'un objet collectif beaucoup plus finalisé (traitement de texte).

Le CD-Rom

On y trouvera 3 grands dossiers :

- Un dossier « Duplication des éléments de la mallette » (fiches d'activité, Charte des civilités, grille d'analyse de la fiche n°2).

- Un dossier « Éléments de compréhension » (cadre réglementaire, rôle de l'Inpes et loi tabac, économie du tabac, statistiques jeunes et tabac, qualité de l'air, stratégies de communication).

- Un dossier « Repères » (introduction, organismes ressources, bibliographie et sites Internet de prévention).

Brochures

Ludiques, interactives et attrayantes,

les brochures destinées aux élèves répondent à un double objectif :

- Personnelles, confidentielles, et ne faisant pas l'objet d'une évaluation au collège, elles constituent un support qui permet de prolonger individuellement et plus librement la réflexion de l'adolescent sur les thèmes déjà abordés au collège à travers le coffret. Vous veillerez donc à ne pas distribuer les brochures avant d'avoir initié au moins partiellement les activités proposées dans ce coffret, car hors de leur contexte, elles deviendraient moins pertinentes.

- Elles permettront également aux élèves de porter les interrogations et les discussions développées au sein du collège dans d'autres lieux et de favoriser les échanges du jeune avec ses pairs, sa famille, et s'il en ressent le besoin, des professionnels à même de l'orienter. Il est donc probable que le jeune soit encouragé à vous solliciter s'il ne l'avait pas déjà fait.

Une méthodologie

Nous souhaitons aborder de manière succincte des éléments de méthodologie transversaux pour la réalisation et le suivi des activités.

Techniques d'animation des jeux de rôles et des débats

- Ces techniques d'animation permettent la libre expression de chacun et sont donc très enrichissantes. Il est nécessaire, afin que cette libre parole soit accessible à tous, et que le débat se déroule dans un climat de sécurité, que les "règles du jeu" soient fixées dès le départ.
- Afin de faciliter les échanges, on installe la salle de façon à ce que tout le monde puisse voir la personne qui parle, quelle que soit sa place.
- Le débat commence et se termine à une heure précise ; il a toujours à peu près la même durée.
- Ces moments d'échanges entre les élèves ne sont jamais notés, et ils ne sont jamais présentés comme une sanction ou une récompense.
- Chacun a le droit de prendre la parole : si cela semble compliqué, on demande à un ou plusieurs élèves de gérer ces tours de paroles. Inversement, chacun a aussi le droit de garder le silence.
- Chacun doit respecter la parole de l'autre : on ne se coupe pas la parole, on ne comment pas ce que dit l'autre avant qu'il ait fini.
- Chacun doit veiller lors de sa prise de parole à ne pas être trop long.
- Chaque parole a le même poids, la même valeur : lors de la synthèse, tous les arguments doivent être repris.
- Ce qui est dit pendant le débat ne doit pas être répété, ni par l'animateur ni par un élève, à l'extérieur, sans l'accord explicite du jeune.
- L'attitude de l'animateur doit reposer sur :
 - sa capacité d'écoute pour reformuler et synthétiser,
 - son absence de jugement de valeurs,
 - son respect de la confidentialité.
- Il est important d'expliquer ces règles aux adolescents et de les rappeler régulièrement. On n'oubliera pas, à la fin du débat, de remercier les élèves qui ont bien voulu faire part de leur expérience.
- Les quelques conseils ci-dessus sont destinés à vous aider à réaliser ces activités. Toutefois, si vous ne vous sentez pas tout à fait prêt, n'hésitez pas à faire appel à un autre professionnel de l'établissement ou à une personne extérieure¹.



L'évaluation des activités

En terme d'évaluation, nous pouvons distinguer deux niveaux :

- **l'évaluation du processus** : elle permet de rendre compte du déroulement de l'activité en référence au projet initial prévu. Il s'agit par exemple de poser les questions suivantes : Tout s'est-il passé comme je l'avais prévu ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Quelles ont été les éléments qui au contraire ont facilité le déroulement de l'opération ?
- **l'évaluation des résultats** : elle permet de repérer l'impact de l'action auprès de la population destinataire et donc de voir si les objectifs de départ ont été atteints. La grille proposée à la dernière page de chaque fiche permet ce type d'évaluation. Le temps passé sur cette phase de bilan à l'issue d'une activité peut sembler rébarbatif voire inutile. Pourtant, l'analyse des résultats obtenus permettra d'une part à l'animateur de tirer des enseignements des actions passées, et d'autre part de mieux valoriser et communiquer autour des résultats.

Communication et valorisation des actions

Il est important de faire connaître ses actions aux autres (au sein du collège, dans la ville, dans le département...) par des moyens de communication divers (journal du collège, presse locale, réseau Education nationale...). Cela permet un prolongement de l'action souvent enrichissant et constitue une source de valorisation pour les jeunes qui ont participé au projet. Des échanges entre des personnes ayant mené des expériences différentes peuvent ainsi s'organiser et engendrer de futures collaborations.

Des ressources

Malgré des efforts de synthèse, les éléments d'information fournis à travers les différents documents du coffret peuvent paraître insuffisants. La partie "Repères" et le CD-Rom permettent de compléter l'information. La partie "Pour en savoir plus" du livret pédagogique fournit des coordonnées d'organismes locaux et nationaux susceptibles de vous aider à monter un projet de prévention. La plupart de ces organismes peuvent aussi vous fournir des documents à diffuser (brochure, dépliant, affiche...) et effectuer des recherches documentaires.

¹ Vous trouverez sur le CD-Rom la liste des organismes de référence.

1. Pour monter un projet

• 111 Comités d'éducation pour la santé

Le réseau des comités d'éducation pour la santé permet aux professionnels -médecins, enseignants, animateurs de terrain- de conduire des actions plus efficaces pour que la population s'approprie la santé comme un moyen privilégié d'accès à l'égalité sociale et au bien-être pour tous. Ce réseau développe les missions suivantes :

- participation aux politiques régionales de santé (Conférences régionales, groupes de pilotage des PRS, États généraux)
- mise à disposition de documents d'information et de documentation (centres de ressources) pour les promoteurs de programmes de santé
- mise en œuvre de formations initiales et continues
- prestation de conseils techniques et méthodologiques
- conduite de programmes et d'actions de proximité
- relais des programmes nationaux d'éducation pour la santé en cohérence avec les dynamiques locales
- coordination et concertation des acteurs concernés par l'éducation pour la santé dans le département au bénéfice de la population locale, et structuration de compétences interdépartementales fédérées au sein des régions.

Coordonnées, horaires et liens vers le site Internet lorsqu'il existe, en ligne sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé <http://www.inpes.sante.fr> rubrique « espace réseau »

• 128 Caisses primaires d'Assurance maladie

(CPAM) en France métropolitaine et 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, 16 Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), 22 Unions régionales de caisses d'assurance maladie exercent un rôle de prévention, notamment en matière de tabagisme.

Coordonnées, horaires et liens vers le site Internet en ligne sur le site de l'Assurance maladie <http://www.ameli.fr/> rubrique « L'Assurance maladie dans votre département »

• 41 centres d'information et de ressources sur la drogue et les dépendances (Cirdd)

Créées au niveau départemental, interdépartemental ou régional, ces structures sont à la disposition des acteurs locaux. Elles remplissent des fonctions de documentation, d'information et d'observation ; elles peuvent apporter aide et conseil aux différentes collectivités et associations qui souhaitent élaborer des projets, notamment en matière de prévention.

Coordonnées en ligne

http://www.drogues.gouv.fr/fr/professionnels/aide_acteurs/CIRDD.pdf

• 103 comités locaux de la Ligue contre le cancer

Chaque comité départemental comprend des structures d'information, de soutien et de coordination indispensables à ceux qui luttent contre le cancer et ceux qui le vivent au quotidien.

Coordonnées et horaires en ligne sur la page d'accueil du site de la Ligue <http://www.ligue-cancer.asso.fr/>

• 101 comités départementaux du comité national de lutte contre les maladies respiratoires et la tuberculose

Ils ont pour missions de :

- Prévenir et éduquer
- Former et informer
- Aider les malades
- Soutenir la recherche

Coordonnées en ligne

<http://tabac-net.aphp.fr/tab-connaître/tc-association/tca-cnmrt/tca-comite-CNMRT.html>

2. Pour vous informer et vous documenter

• Au niveau local

Le CDI de votre établissement constitue la première ressource possible. Les comités d'éducation pour la santé et les Cirdd décrits ci-dessus peuvent mettre à votre disposition de la documentation scientifique et technique ainsi que des documents à diffuser : brochures, affiches, dépliants, etc.

• Au niveau national

- Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) 42 Boulevard de la Libération
93203 Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 49 33 22 22
Fax : 01 49 33 23 90
@ : inpes@inpes.sante.fr
Site Internet : <http://www.inpes.sante.fr>
Publics : Profession santé, éducateur santé, enseignant, profession sociale, étudiant.
Produits : Ouvrages, brochures, cassettes vidéo, dépliants, périodiques, dossiers de presse, autocollants, affiches, coffrets pédagogiques, expositions.

- Ligue Nationale contre le Cancer (LNC)

14 Rue Corvisart 75013 PARIS

Tél. : 01 53 55 24 00

Fax : 01 43 36 91 89

@ : ligue@ligue-cancer.net

Site Internet : <http://www.ligue-cancer.asso.fr>

Publics : Tout public.

Produits : Brochures, cassettes, périodiques.

- Comité National contre les Maladies Respiratoires et la Tuberculose (CNMRT)

66 Boulevard Saint Michel 75006 PARIS

Tél. : 01 46 34 58 80

Fax : 01 43 29 06 58

@ : cnmrt@magic.fr

Publics : Tout public.

Produits : Ouvrages, brochures, cassettes vidéo, affiches.

Tous les liens ont été vérifiés pour la dernière fois le 13/10/04.

Pour en savoir plus :

Pour une description détaillée des organismes ressources (avec liens vers les sites Internet concernés), reportez-vous au CD-Rom.

Cadre réglementaire de l'éducation nationale

Le coffret pédagogique "Libre comme l'air" peut être notamment utilisé dans le cadre d'actions d'éducation à la santé inscrites dans les projets d'école ou d'établissement, dans les activités des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ou encore des rencontres éducatives sur la santé pour le collège. Par ailleurs, la place de l'éducation à la santé en milieu scolaire a été réaffirmée par la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle entre la Desco et l'Inpes.

La cohérence éducative de l'éducation à la santé par rapport au projet d'établissement

L'éducation à la santé doit trouver pleinement sa place dans le projet d'école ou d'établissement, instrument privilégié de la prise en compte cohérente de la santé dans l'enseignement et la vie scolaire.

- Il inclut le choix de priorités et de projets d'activités marquant l'originalité et la singularité de l'établissement dans le cadre des orientations nationales ;
- au collège, il fixe l'organisation des rencontres éducatives sur la santé ;
- il ménage la cohérence et la progressivité de l'ensemble des activités d'enseignement et hors enseignement, et garantit la complémentarité des interventions des membres de la communauté éducative ;
- il organise les partenariats utiles, impliquant les collectivités locales, les organismes ou associations compétents pour l'éducation à la santé, experts, et prévoit, le cas échéant, les interventions de personnes ou organismes extérieurs qui peuvent être sollicités dans le respect des procédures d'agrément en vigueur (décret n°92-1200 du 6 novembre 1992).

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ont été instaurés par la circulaire du 1^{er} juillet 1998.
- Le financement des actions initiées dans ce cadre proviennent des fonds propres de l'établissement et de crédits accordés par le ministère.
- Les missions se déclinent en six axes :
- contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans l'école en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention ;
- organiser la prévention des dépendances, des conduites à risques et de la violence dans le cadre du projet d'établissement en privilégiant les actions d'éducation pour la santé ;

- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, permet aux membres de la communauté éducative de prendre en charge les problèmes en concertation, de faire appel aux compétences de personnels spécialisés en interne (médecins, infirmier, assistants sociaux), ou à des relais extérieurs ;
- venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal être : usage de produits licites ou illicites, absentéisme, désinvestissement scolaire, repli sur soi, conduites suicidaires ;
- renforcer les liens avec les familles ;
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion en renforçant les liens entre l'établissement, les parents les plus en difficulté et les autres partenaires concernés.
- Le partenariat
Le CESC est un dispositif fédérateur qui permet d'associer l'ensemble de la communauté éducative ainsi que les partenaires extérieurs autour d'un projet.

L'organisation et la mise en œuvre des rencontres éducatives sur la santé au collège

Les rencontres éducatives sur la santé, élaborées avec toute la communauté éducative, sont prévues dans le projet d'établissement. Tous les élèves doivent avoir participé à ces rencontres éducatives sur la santé, pour un horaire de 30 à 40 heures pour les quatre années de collège. Un programme de ces rencontres doit être rédigé et lister les priorités : les actions à mener ; le calendrier des rencontres inscrites dans l'emploi du temps des élèves ; les personnels chargés de l'encadrement ; les intervenants extérieurs ; les modalités d'information des parents ; les moyens horaires nécessaires pris sur la dotation horaire globale.

Les dispositifs ont été décrits tels qu'ils sont prévus par les textes réglementaires qui les définissent. Mais leur mise en œuvre est très disparate d'un établissement à l'autre.

Pour en savoir plus :

- Circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 1^{er} juillet 1998 sur la prévention des conduites à risque et les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 24 novembre 1998 sur les « Orientations pour la santé à l'école et au collège ».
- Circulaire du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche du 1^{er} décembre 2003 : « La santé des élèves : un programme quinquennal de prévention et d'éducation ».

¹ Dans les textes, on rencontre tantôt l'expression « éducation à la santé », tantôt l'expression « éducation pour la santé ». La seconde formule se réfère explicitement à la définition de la santé décrite par l'OMS en 1946 : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. » Il s'agit d'un concept global et dynamique vers lequel un individu tend. « L'éducation à la santé », qui conçoit plutôt la santé comme un état à atteindre, est construite par analogie avec d'autres expressions (« éducation à la citoyenneté », « éducation à l'environnement »...) : elle insiste davantage sur la dimension éducative. Les textes qui émanent de l'Éducation nationale emploient plus volontiers cette formule.